



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 40941

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à l'intégration et à l'égalité des chances sur le problème des voitures brûlées dans les quartiers sensibles. En effet, le phénomène de ces incendies de véhicules est apparu, il y a seulement une dizaine d'années, comme un événement nouveau dans l'échelle des violences urbaines que connaît notre pays. Auparavant, ce genre de violences était lié à des parcours de manifestations et était commis par des casseurs pouvant être identifiés. Depuis lors, ces incendies de véhicules éclatent de nuit et sont en fait des moyens de frauder les assurances par la destruction de ces voitures mais aussi de susciter un climat de violence susceptible d'écarter la présence des forces de police dans certains quartiers sensibles. Ces incendies de véhicules deviennent un fait de violence urbaine qui se banalise peu à peu, dans les grandes métropoles, mais aussi en zones semi-urbaines ou dans les bourgs ruraux. Ces voitures incendiées sont devenues de plus l'objet d'une véritable imagerie dans la jeunesse ; comme un marquage des quartiers sensibles, dans un événementiel d'animation susceptible d'attirer un intérêt médiatique. Les événements survenus à Strasbourg, durant plusieurs années, à l'occasion des fêtes de Noël, sont des preuves tangibles de cette évolution inquiétante. Il conviendrait donc d'expliquer le danger, le coût et les répercussions financières pour tous de ces véhicules, notamment chez les jeunes des cités sensibles. Une action d'information soutenue dans les structures d'accueil des jeunes et les associations familiales et de locataires sur la gravité des conséquences financières et sociales de ces voitures brûlées pourrait s'avérer indispensable, pour responsabiliser la population des quartiers concernés. Cette action d'information spécifique pourrait être menée utilement et efficacement, en concertation avec le ministère de l'intérieur et le secteur des assurances. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer sa position sur cette proposition de communication populaire sur le dossier des incendies des voitures.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention de Mme la secrétaire d'État à l'intégration et à l'égalité des chances sur le problème des voitures brûlées dans les quartiers sensibles et il lui demande sa position sur sa proposition de communication populaire des conséquences financières et sociales de ces voitures brûlées. Toutes les actions de prévention de la délinquance permettant de faire prendre conscience aux individus des conséquences éventuelles de leurs actes doivent être exploitées. Il conviendra en effet de voir en concertation avec le ministère de l'intérieur et le secteur des assurances la faisabilité et l'opportunité d'une telle communication.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40941

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intégration et égalité des chances

Ministère attributaire : intégration et égalité des chances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 2004, page 4189

Réponse publiée le : 2 novembre 2004, page 8668